

PARC ANIMALIER

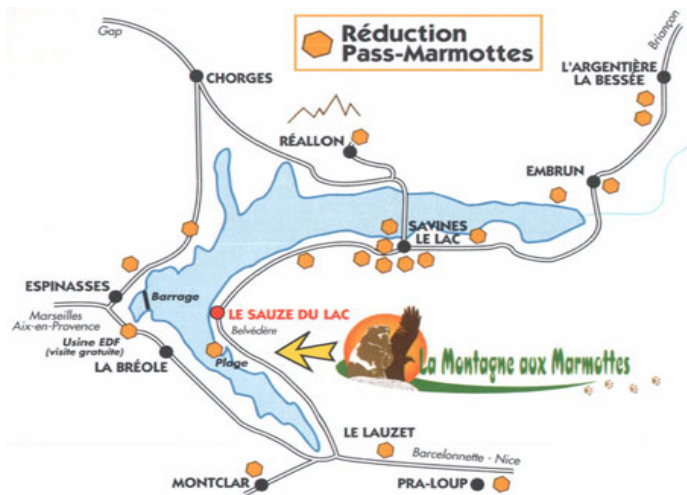
Nous vous remercions de nous avoir fait confiance pour votre location vacances !

Afin de rendre votre séjour encore plus agréable, bénéficiez de nos **tarifs préférentiels** sur les entrées du parc zoologique de montagne, **La Montagne aux Marmottes**.

La **Montagne aux Marmottes** est un **parc animalier** dans un site 100% nature, unique en Europe, avec 5 hectares dédiés aux animaux de montagne.

La Montagne aux Marmottes se situe au **Sauze-du-Lac**, sur la route de Barcelonnette à 14 kilomètres de Savines-le-Lac.

Une belle occasion de partir à la journée (possibilités de pique-niquer sur place : zone aménagée) et de terminer par un plongeon dans le lac !



NOUVEAUTES 2010

Venez visiter un tout nouveau parc !

- NOUVEAU SPECTACLE DE RAPACES (NOUVELLES ESPECES...) A PARTIR DU MOIS DE JUILLET.
- NOUVELLE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS.
- BALADES EN PONEYS.
- NOUVEL ACCES HANDICAPE.

Le Pass'Marmottes (offert avec chaque entrée) permet un **accès illimité** au Parc durant toute la saison

Le parc est ouvert **du 03 Avril au 03 novembre 2010**

De 10h à 18h tous les jours (sauf le mardi) en Avril (hors vacances scolaires) Mai, Juin et Septembre.

De 10h à 18h tous les jours pendant les vacances de Pâques.

De 10 h à 19h, tous les jours, en Juillet et Août

De 11h à 17h30 tous les jours (sauf le mardi) en Octobre et Novembre.

Pour réserver, merci de nous retourner ce bon avec votre bulletin de réservation ou au plus tard 8 jours avant votre arrivée, accompagné du règlement correspondant.

BON DE RESERVATION DES ENTREES DU PARC « LA MONTAGNE AUX MARMOTTES »

à joindre, **accompagné du règlement à l'ordre d'URBANIA VACANCES**, à :

URBANIA Vacances - BP 16 - 05200 EMBRUN

Nom : _____ N° Dossier : _____ Lieu de séjour : _____

Dates de séjour : du _____ au _____ 2010

*** Tarifs préférentiels**

LA MONTAGNE AUX MARMOTTES	Nb Adultes		Nb Enfants (de 3 à 15 ans)		MONTANT TOTAL
Pass'Marmottes	11.70 € au lieu de 13 €		8.10 € au lieu de 9 €		

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.

Mode de règlement : _____